

Procès-verbal

Conseil des Etudes
et de la Vie Universitaire
22 Janvier 2013

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

Le CEVU de l'Université d'Angers s'est réuni en séance plénière le 22 janvier 2013 à 14h30 dans la salle du conseil de la présidence, 40 rue de rennes, sous la Présidence de M. Jean-Paul Saint-André

Didier PELTIER Vice Président du CEVU	Présent
Philippe ALLAIN	Présent
Carole AVIGNON	Procuration
Aziz BALLOUCHE	Présent
Laurent BORDET	Présent
Mélissa BESNARDEAU Suppléant : Aliénor JAGUENEAU	Absent
Mylène BOURCIER Suppléant : Nicolas DUMENIL	Présent
Alphonse CALENDIA	Présent
Phuong Lien CARION Suppléante : Laëtitia MOUETAUX	Présente
Gaëlle CHEVALLEREAU Suppléante : Lucie PEPIN	Présente
Régis COUTANT	Procuration
Christophe DANIEL	Présent
Anne-Laure DAVID	Présente
Wesley DELAGE Suppléant : Abdelkarim GRIRA	Présent
Baudouin FEIDEL Suppléant : Timothée WADOUX	Absent
Adrien FROUIN Suppléante : Sonia NOUR	Présent
Sylvain GODET Suppléante : CUISNIAK Alexia	Absent
Fabrice GUERIN	Procuration
Guido HULSMANN	Présent
Antoine JACQUET Suppléant : Gaël SAINT JALMES	Présent
Nathalie JOUSSET	Absent
Cyrille LAHEURTE	Procuration
Félicien LEMAIRE	Procuration
Pascal LENOIR	Procuration
Philippe LERICHE	Présent
Nathalie LUSSON	Présente
Sabine MALLET	Présente
MARC Tifenn Suppléant : Thomas LEFORT	Procuration
Lucile MERBAH Suppléante : Aurore GUILLERMIN	Présente
Nelly MERCIER Suppléant : Yoann GOSSE	Présent
Mohamed Nana KABA Suppléant : Sadialiou DIALLO	Excusé
Sandra PALMERO	Absente
Jérémy PLANCHENAULT Suppléante : Isabelle NEVEU	Présent
Ghislaine PLAUD	Procuration

Loïc PULIDO	Présent
Jérémy QUILLERÉ Suppléant : Vincent COUSSEAU	Présent
David RULENCE	Présent
Aymeric SEASSAU	Absent
Christelle TRAON	Présente
Bruno VISSE Suppléante : Julia LERAY	Procuration
25 membres élus présents, 8 procurations 7 absents ou excusés	

◆ **Membres présents invités par le Président :**

M. CLEDY, Directeur de l'IUT

Mme FAVREAU, Doyen de la Faculté de DEG

M. BOISSON, Doyen de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Mme REY, Assesseur à la pédagogie – ITBS

M. PROUCHET, Directeur du SUAPS

Mme BERNARD, Vice-présidente déléguée à la valorisation pédagogique

M. MORICE, Vice-président délégué à la culture et aux initiatives

Mme REBILLARD, représentante administrative de la région Pays de la Loire

M. LATOUCHE, Directeur du CUFCo

M. FAURE, responsable du DU responsable de formation

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CEVU DU 27 NOVEMBRE 2012	5
2. INFORMATIONS	5
1. Effectifs des primo entrants au 15 janvier	5
2. Relations avec l'UCO (Université Catholique de l'Ouest)	5
3. Bilan m'essayer c'est m'adopter	10
4. Sectorisation et limitation des capacités d'accueil des primo entrants.....	11
5. Calendrier des prochains CEVU	12
6. Renouvellement des conventions.....	13
3. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013/2014 (ANNEXE 1)	14
4. CREATION D'UN CERTIFICAT UNIVERSITAIRE DE FORMATION A LA SIMULATION EN SANTE	15
5. CREATION DU DIU : IMAGERIE DIGESTIVE ET HEMATOLOGIE BIOLOGIQUE.....	16
6. DIPLOME UNIVERSITAIRE DE RESPONSABLE DE FORMATION : MODIFICATIONS.....	17
7. ELECTION D'UN ETUDIANT AU CONSEIL DE GESTION DU SUAPS :	18
8. DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES.....	19
8.1. Pour une politique culturelle et des initiatives étudiantes et du personnel de l'université d'Angers 2012-2016	19
8.2. Répartition des crédits FSDIE 2013.....	21
8.3. Charte « FSDIE » (annexe 2)	22
8.4. Demande de financement « FSDIE » (commission vie étudiante du 10 janvier 2013)	22
8.5. Labellisation des associations : Association Diversité, Maskater, Chaud les joueurs	26
9. QUESTIONS DIVERSES.....	26

1. Approbation du procès-verbal du CEVU du 27 novembre 2012

Le procès-verbal est adopté avec 1 abstention.

2. Informations

M. Saint André précise qu'il ne dispose à ce jour d'aucune information complémentaire de la part du ministère sur l'évolution de la situation financière de l'Université.

Il profite de cette séance pour présenter ses vœux à l'ensemble des membres du CEVU.

1. Effectifs des primo entrants au 15 janvier

M. Peltier présente un état des effectifs :

	15/01/2012	15/01/2013	Variation	
DEG	2873	2912	39	1,36 %
LLSH	4840	4984	144	2,98 %
SCIENCES	1948	1840	-108	- 5,54 %
PACES	1097	1095	-2	- 0,18 %
MEDECINE	2297	2319	22	0,96 %
SPIS	802	954	152	18,95 %
ITBS	2627	2834	207	7,88 %
ISTIA	638	489	-149	- 23,35 %
IUT	1703	1699	-4	-0,23 %
CUFCO	292	305	13	4,45 %
Total	19117	19431	314	1,64 %
Dont UCO	1286	1319	33	2,56 %

Globalement aucune surprise sur ces effectifs si ce n'est une baisse observée en Sciences. M. Peltier note que cette légère chute peut venir des étudiants décrocheurs ou en attente de résultats de concours.

2. Relations avec l'UCO (Université Catholique de l'Ouest)

M. Peltier rappelle la réglementation en vigueur :

Les Universités ont le monopole de la collation des grades de licence et master.

L'article L613-7 institue un régime spécial « d'obtention de diplômes nationaux par les étudiants des établissements supérieurs privés ». Celui-ci repose sur une convention entre un établissement privé et un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel (EPSCP) qui permet aux étudiants du premier, de passer devant un jury constitué par le second, les contrôles nécessaires à l'obtention d'un diplôme national. Cette convention prévoit les conditions et modalités du partenariat

(inscription administrative, droits de reversement...). Elle doit être approuvée par le conseil d'administration de l'université partenaire.

A défaut de convention, il est constitué un jury rectoral. L'article L613-7 du code de l'éducation précise que « si au 1er janvier de l'année universitaire en cours, aucun accord n'a été conclu, le recteur chancelier arrête à cette date les conditions dans lesquelles sont contrôlées les connaissances et aptitudes des étudiants d'établissements d'enseignement supérieur privés qui poursuivent des études conduisant à des diplômes nationaux ».

Le recteur doit « veiller, à ce que les programmes et les modalités de contrôle des connaissances soient conformes à la réglementation établie sur le plan national ».

Le jury est composé en majorité d'enseignants d'établissements d'enseignement supérieur publics, nommés par le recteur. Il établit les sujets d'examen portant sur le programme qui lui a été soumis et prononce la sanction des études des candidats.

M. Peltier estime qu'il n'est pas aberrant d'imaginer que l'on soit sollicité pour vérifier la qualité de la formation délivrée hors convention. Dans les faits, la plupart du temps le responsable de la formation concernée transmet au Président de jury nommé par le recteur les sujets pour validation. L'établissement assure la correction et les enseignants de l'Université interviennent en jury rectoral pour vérification (notes..) avant la délivrance du titre.

Il y a cependant, une forte incitation des recteurs à ce que les établissements puissent contracter avec des EPSCP.

Le Vice-président du CEVU fait ensuite un état des lieux des formations en conventions avec l'UCO :

- 4 licences professionnelles (2 ITBS et 2 Sciences)
- 2 licences générales, psychologie (LLSH), sciences économiques et de gestion (DEG)
- 10 masters (6 en LLSH, 2 en Sciences, 2 à l'ITBS)

La base du conventionnement 2011-2012 était la suivante :

- Pour la licence psychologie : 20% des droits ministériels soit 36€20 et 5€ pour les boursiers.
- Pour les licences professionnelles : conventionnement défini au cas par cas
- Pour les autres formations : 40% des droits ministériels (environ 100€), 5€ pour les boursiers.

La répartition des droits ministériels se décline de la façon suivante :

- FSDIE 16€
- SCDU 33€
- Droits de scolarité 132€ (L) ou 201€ (M)

M. Peltier présente ensuite la base budgétaire à l'étude modifiée pour les conventions 2012-2016 :

- Pour tous les non boursiers 49€ (FSDIE + SCDU),
- Pour les boursiers : 0€ (FSDIE+SCDU),
- Droits de scolarité 50% (66 € en L, 100,5 € en M) pour tous les étudiants auxquels s'ajoutent les droits de documentation et de FSDIE (soit un total de 115 € en L, 149,5 € en M) à l'exception des boursiers
- 5€ médecine préventive pour tous les étudiants,

Les droits seront actualisés chaque année.

Des liens sont établis entre les étudiants de l'Université et ceux de l'UCO, le FSDIE est un moyen de promouvoir les relations entre étudiants quelque soit leur établissement de rattachement.

Pour la BU et le FSDIE, il est important que les étudiants de l'UCO sous conventions puissent bénéficier de ces services.

Pour les boursiers, la gestion administrative sera prise en charge par le partenaire.

Pour rappel, le suivi médical d'un étudiant au SUMPPS (hors convention avec l'Université) est facturé à l'établissement 26 euros.

M. Peltier informe qu'il négocie avec l'UCO. Cet établissement souhaite développer d'autres conventionnements avec l'université :

• **Licence Culture et Langues mention Cultures et Langues Étrangères :**

- spécialité Allemand
- spécialité Anglais
- spécialité Espagnol

• **Licence Culture et Langues mention langues de spécialités :**

- spécialité Anglais
- spécialité Allemand
- spécialité Espagnol

- **Licence Culture et Langues mention Histoire**
- **Licence Culture et Langues mention Lettres Modernes**
- **Licence Sciences et Technologies, mention Mathématiques et Informatique**
- **Licence Sciences et Technologies, mention Biologie**

L'ensemble de ces formations représente 1100 étudiants. Ce qui signifie que le nombre d'étudiants en convention pourrait être de 2400.

M. Peltier fait part des problèmes liés au financement de l'extension des plages d'ouverture de la BU St Serge. Les frais sont financés par le Ministère à hauteur de 100 000 euros. Ce financement arrive à échéance fin 2013. Sans financement, il n'y a pas de possibilité de poursuivre l'ouverture sur ces plages étendues.

M. Allain en tant que responsable du département de psychologie précise que les contacts avec l'UCO sont réguliers et courtois.

M. Ballouche intervient en tant que responsable d'un master avec un jury en convention. Il signale qu'il a peu de relation avec l'institut mais plutôt avec les collègues. Tout se déroule bien.

M. Peltier ajoute que les jurys rectoraux font partie des missions dans le cadre de la délégation de service public.

M. Saint-André ajoute que les étudiants de l'UCO sont actuellement comptabilisés dans le calcul de la dotation basée sur le modèle sympa. Selon le ministère pour une parfaite transparence de la dotation il faudrait sortir ces étudiants des effectifs de l'Université, il semble alors légitime d'être défrayé des prestations fournies aux étudiants de l'UCO. De plus, il y a une demande forte du Ministère pour que ces formations de l'UCO ne soient plus gérées en jurys rectoraux.

M. Boisson indique qu'il existe des liens étroits entre les enseignants d'histoire, de Lettres modernes de langues et ceux de l'UCO. Il est favorable à l'établissement de conventions pour les formations présentées.

M. Jacquet indique qu'il existe déjà une BU à l'UCO. Il n'est pas convaincu que les étudiants de l'UCO se déplacent vers celle de l'Université d'Angers. Il estime qu'il serait plus judicieux de travailler en partenariat notamment pour l'accès aux revues et le prêt de livres.

M. Peltier répond qu'effectivement il y aura un rapprochement entre les structures pour l'accès aux revues électroniques dont l'offre pourra être partagée. Les directeurs de SCD auront vocation à travailler ensemble.

M. Boisson indique que les étudiants de MEF de l'UCO viennent déjà à la BU de Belle-Beille. Cela peut engendrer des tensions pour la réservation d'ouvrages dans le cadre de la préparation des concours.

Mme Bernard demande s'il y a une possibilité d'ouvrir la bibliothèque de Belle Beille avec des horaires élargis comme à St Serge.

M. Peltier répond que dans cette période difficile, il appartiendra au service de documentation d'étudier ce projet. Il ajoute que le CROUS réfléchit actuellement sur l'animation du campus le soir et notamment sur une solution de restauration rapide en nocturne (dans l'ancien astrolabe).

Mme Merbah souligne qu'il est important de mettre de la vie sur Belle Beille. Le nombre de cités universitaires est plus important qu'en centre ville et le nombre d'étudiants précaires également. L'offre de restauration est limitée sur Belle Beille ce qui obligent les étudiants à se déplacer dans le centre ville pour étudier ou se divertir.

M. Saint-André répond que des projets sont à l'étude, il travaille en collaboration avec le Directeur du CROUS. Pour la BU, il faut d'abord trouver de quoi pérenniser l'ouverture élargie à St Serge, mais des marges pourront être dégagées.

Mme Mallet demande si les frais d'inscription seront reversés par l'UCO ou si chaque étudiant doit acquitter en plus les frais de l'Université.

M. Peltier indique que 2 solutions sont possibles :

- soit l'inscription est globalisée et reversée à l'Université
- soit les frais sont bien différenciés pour l'étudiant (UA et UCO)

Pour information, les frais de scolarité à l'ESA et à l'UCO sont de l'ordre de 3500 euros à 4000 euros.

Mme Merbah souhaite savoir si les restrictions d'effectifs s'appliquent également à la licence de psychologie à l'UCO et s'il existe plusieurs habilitations.

M. Peltier précise qu'il n'existe qu'une seule habilitation. Il ajoute que le nombre d'étudiants accueillis à l'UCO par formation n'est pas lié à la convention.

M. Peltier demande au CEVU d'émettre un avis sur la demande de conventionnement pour les formations et la base budgétaire présentée. Le CEVU émet un avis favorable avec 3 votes contre et 4 abstentions. Il ajoute que les conventions en création seront examinées par le CEVU puis validées par le CA. Il s'agira d'accords cadres dans lesquels seront listés les différentes formations.

3. Bilan m'essayer c'est m'adopter

Ce dispositif permet aux étudiants de 1^{ère} et de terminale d'assister à des cours à l'Université afin de découvrir des matières non enseignées au lycée. Les élèves viennent pendant les vacances de Toussaint.

Par le biais des ambassadeurs, l'université pourra inciter les élèves à participer à cette opération, leur permettant ainsi de faire un choix plus orienté vers une filière à l'Université.

	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
UFR DEG	109	35	94	29
UFR Lettres	103	32	60 présents 116 inscrits	90
UFR Sciences	39	10	45	22
Médecine	Pas de retour	30	60 (PACES)	60 PACES
UFR SPIS	Pas de retour	11		2
ISTIA	Pas de retour	1	4	2
IUT	Pas de retour	12	24	24
ITBS	4	0	7	6
Cholet	20	Pas de retour	Pas de retour	25
Total	275	131	294	260

Cette opération sera renouvelée dans le cadre de l'amélioration des relations avec le secondaire.

Mme Mallet indique que malgré les efforts des ambassadeurs lycée une variation persiste entre le nombre d'inscrits et ceux qui assistent réellement aux cours.

M. Coutant s'interroge sur la période, cela n'est-il pas trop tôt dans le cursus ? M. Peltier répond qu'il faut que les élèves soient en vacances et une date en février serait trop tardive par rapport au dispositif post bac.

M. Clédy pense que pour l'IUT, il faudra un ciblage particulier pour les bacheliers technologiques. Il souligne les efforts faits par les ambassadeurs.

4. Sectorisation et limitation des capacités d'accueil des primo entrants

Sectorisation géographique pour les primo entrants : sectorisation aux trois départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe (maintien pour la PACES et mise en place pour la licence de psychologie)

Limitation des capacités d'accueil des primo entrants :

- 900 étudiants en PACES
- 280 étudiants en licence de psychologie

Mme Merbah n'est pas favorable à la sectorisation. Elle estime que cette capacité d'accueil a été mise en place davantage pour favoriser l'ouverture de nouveaux masters et non pas pour améliorer la qualité de l'enseignement en licence.

M. Peltier rappelle qu'il s'agit d'une information. Il ajoute qu'une réforme est en cours sur les intitulés de mentions de licence. La porte d'entrée sera le domaine, ce qui permettra un choix d'orientation plus progressif.

M. Saint-André ajoute que la sectorisation doit se réfléchir au-delà de l'Université. A partir du moment où les universités voisines affichent une capacité d'accueil, une politique concertée est nécessaire entre universités afin d'éviter les transferts d'inscription d'une université à l'autre. L'université d'Angers n'a pas vocation à accueillir tous les étudiants primo entrant de psychologie du grand ouest.

Mme Carion demande comment s'effectue la sélection des 900 étudiants en PACES. M. Saint-André rappelle qu'une capacité d'accueil est affichée mais il se trouve que les effectifs sont stabilisés depuis plusieurs années et qu'en pratique il n'y a pas de difficultés. Les réorientations sont proposées par les différentes composantes de l'Université voir d'autres établissements supérieurs d'Angers.

Mme Merbah indique que les effectifs de L1 psycho étaient plus importants certaines années. Elle considère que cette restriction n'a aucune justification et qu'il n'y aura aucune amélioration.

M. Allain ajoute qu'effectivement il y avait beaucoup plus d'étudiants il y a quelques années mais avec beaucoup moins d'heures de cours en licence de psychologie. Les masters étaient moins nombreux et il n'y avait pas d'implication des enseignants dans le master MEF. Il faut éviter d'absorber les étudiants en surplus des autres universités.

M. Saint-André souligne que le fait d'afficher les capacités d'accueil sur APB incite les lycéens à réfléchir sur leur orientation de façon différente.

M. Peltier constate qu'il y a une méconnaissance des débouchés des filières de géographie notamment dans le domaine social. Le master DAST pourrait tout à fait correspondre au projet professionnel de certains L1 psychologie.

M. Frouin, étudiant en master DAST, indique que ce qui fait la richesse de cette formation vient justement de la diversité des parcours des étudiants en provenance de filière de géographie et de psychologie. Il estime cependant incohérent de limiter l'accès en L1 psycho et d'ouvrir deux masters dont un master de psychologie de la sécurité routière.

Il souhaite savoir si la sélection au niveau de ces filières est abordée au niveau du PRES.

M. Saint-André répond qu'il ne s'agit pas de sélection, de plus la licence n'entre pas dans le domaine de compétences du PRES.

Mme CARION souhaite connaître la procédure dans le cadre d'un dépassement de capacité d'accueil prévue. M. Saint-André répond que dans ce cas, le recteur fait des propositions d'affectation aux étudiants concernés.

M. Peltier ajoute qu'il y a peu de risques de rencontrer ce genre de problème.

5. Calendrier des prochains CEVU

M. Peltier rappelle ensuite le calendrier des prochaines séances de CEVU :

- Lundi 18 mars 2013 - 14h30
- Lundi 15 avril 2013 - 14h30
- Lundi 3 juin 2013 - 14h30
- Lundi 1er juillet 2013 - 14h30

6. Renouvellement des conventions

- **Convention relative à la licence professionnelle spécialité productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures entre l'Université d'Angers et le groupe ESA**

M. Peltier présente les charges d'enseignement.

Charges d'enseignement

% de charges réalisées par l'université d'Angers	17%
% de charges réalisées par le groupe ESA	61%
% de charges réalisées par les professionnels ESA	22%

- **Convention relative à la licence professionnelle spécialité : Viticulture œnologie : Marketing et commerce international des vins de terroir entre l'Université d'Angers et le groupe ESA**

Charges d'enseignement

% de charges réalisées par l'université d'Angers	0 %
% de charges réalisées par le groupe ESA	61%
% de charges réalisées par les professionnels ESA	39 %

Dans le cadre de cette convention, M. Peltier souligne l'absence de participation de l'Université d'Angers au niveau des enseignements. Cet élément peut être problématique lors de l'établissement du dossier de renouvellement. En effet, le niveau d'implication des partenaires en convention fait partie des critères d'évaluation du dossier.

- **Convention de cohabilitation relative au master spécialité : Chimie Fine, Matériaux Fonctionnels et Nanosciences entre l'Université d'Angers et l'Université du Maine**

Charges d'enseignement

% de charges réalisées par l'université d'Angers	20 %
% de charges réalisées par l'établissement partenaire ou co habilité (Université du Maine)	50 %
% de charges réalisées par les professionnels (Université du Maine)	30%

M. Leriche présente cette convention, il s'agit d'une formation de master 2 présentant 4 parcours : 3 pilotés par le Mans et 1 piloté par Angers. Le master d'Angers est ciblé « recherche ».

Les conventions suivantes sont reportées :

- **Convention relative à la licence professionnelle spécialité « métier du conseil en élevage » entre l'université d'Angers et le groupe ESA**
- **Convention relative à la licence professionnelle spécialité « management des entreprises agricoles » entre l'Université d'Angers et le groupe ESA**

3. Calendrier universitaire 2013/2014 (annexe 1)

M. Peltier attire l'attention des membres sur la date administrative de début d'année universitaire. Elle est fixée au 2 septembre. Légalement, les modifications de contrôles de connaissance doivent être validées par les instances dans le mois qui suit la rentrée. Les dernières modifications seront présentées au CEVU de septembre. Il est cependant préférable qu'elles soient présentées en fin d'année universitaire.

M. Clédy indique que les PPN (programme pédagogique pour les IUT) vont être modifiés. Les modules d'adaptation locale seront votés dans les conseils d'IUT au printemps. Tout ne sera peut être pas finalisé pour la rentrée étant donné qu'il y a un vote du CNESER.

Mme Merbah indique que beaucoup d'étudiants s'inscrivent tardivement pour des raisons financières, un texte de loi autorise même l'université à exonérer jusqu'à 10 % d'étudiants non boursiers. Une information sur ces dispositions et sa mise en œuvre devrait être à la disposition des étudiants sur le site web.

M. Peltier ajoute que les étudiants peuvent payer en 3 fois. Cette remarque sera prise en compte. Indépendamment du problème financier, il rappelle que les inscriptions tardives d'étudiants peuvent poser des problèmes organisationnels (planning, groupes de TD, service d'enseignants...).

M. Ballouche souhaite souligner le décalage entre la date limite de jury de M2 et la clôture administrative des inscriptions en doctorat. Les jury sont souvent tardifs et peuvent poser un problème pour une 1^{ère} inscription en doctorat.

M. Peltier répond que la plupart des concours de l'école doctorale se sont déroulés avant. La date limite des inscriptions traitées à la Présidence est fixée au 6 décembre et on ne peut pas partir des cas particuliers. Un accompagnement des cas particuliers sera toujours possible et ils seront traités.

Il souhaite sensibiliser les responsables pédagogiques au respect des délais. Les effectifs sont arrêtés au 15 janvier par le Ministère.

En ce qui concerne les UEL, Mme Rey fait part d'un problème d'inscription aux UEL à l'UFR ITBS lié à la modélisation sur apogée. Les étudiants étaient en stage au moment du lancement des inscriptions. Une fois le problème résolu, le choix d'UEL était très limité, voire impossible (pré requis...). Certains étudiants ne sont toujours pas inscrits. Elle attire l'attention des membres sur le respect du calendrier afin de ne pas perturber le planning des cours de chaque composante.

Enfin elle estime que les étudiants du campus St Serge ont un choix restreint de créneaux de sport. Elle demande dans quelle mesure on pourrait inciter les étudiants de Belle Beille à prendre plutôt les créneaux du midi et à laisser les créneaux du jeudi après midi à ceux de St Serge.

M. Peltier considère cela comme normal et logique.

M. Gosse indique que la carte « sport » doit être tamponnée 9 fois et que l'évaluation se fait lors de la 10^{ème} séance.

Ces remarques seront remontées au SUAPS.

M. Leriche rappelle cependant que la pause méridienne des étudiants de Belle Beille ne leur permet pas forcément de faire du sport le midi. Il fait remonter une remarque des services de scolarité de sciences qui estiment que le laps de temps entre la fin des inscriptions pédagogiques et le début des cours est trop court.

M. Peltier répond qu'il faut être vigilant, les étudiants doivent d'abord être inscrits administrativement pour valider les inscriptions pédagogiques et suivre l'UEL.

Il soumet au vote ce calendrier, il est adopté à l'unanimité.

4. Création d'un certificat universitaire de formation à la simulation en santé

M. Coutant présente ce dossier. L'enseignement par simulation auprès des étudiants se développe de plus en plus dans toutes les facultés. Il s'agit d'un entraînement sur des mannequins ou des patients « acteurs ». Cette formation de formateur est assurée par des médecins qui ont suivi la formation du DIU en simulation. L'objectif étant d'avoir suffisamment de formateurs pour dispenser les enseignements aux étudiants en médecine en 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle. Les cours ont lieu par petits groupes d'étudiants sont filmés puis suivis d'un débriefing.

En l'absence de demande d'informations complémentaires, M. Peltier procède au vote. La création de ce certificat est adoptée à l'unanimité.

5. Création du DIU : Imagerie Digestive et Hématologie biologique

Le DIU d'hématologie biologique est retiré de l'ordre du jour et reporté au prochain CEVU.

M. Coutant indique que le responsable du DIU Imagerie digestive est le Pr AUBE, PU PH de radiologie à la Faculté de Médecine d'Angers. Ce diplôme s'adresse à des internes de radiologie en fin de cursus ou à des radiologues. Environ 60 cours sont proposés en ligne. Un grand nombre d'enseignants d'autres universités interviennent et la faculté de médecine d'Angers assure la transmission de la base d'images.

Le budget est équilibré avec une base de 40 internes, 10 médecins radiologues en formation continue, le nombre d'inscrits pourra atteindre 100 au bout des 2 années de formation.

M. Rulence s'étonne de la faible différence entre les droits d'inscription pour un étudiant de 6^{ème} année et ceux d'un médecin inscrit en formation continue.

M. Coutant répond que les responsables avaient prévu qu'une majorité d'étudiants en fin de cursus s'inscriraient à ce DIU. Le fait de faire payer plus cher les radiologues n'aurait pas contribué plus à l'équilibre du budget. Les étudiants en fin de cursus ne devraient pas avoir de difficulté à payer les droits d'inscriptions.

M. Saint-André indique que le fait d'augmenter les frais pour les médecins en formation continue n'aurait pas freiné leurs inscriptions.

Il est proposé de modifier les tarifs comme suit (sous réserve que ce DIU ne soit pas validé par les instances des autres universités partenaires) :

- Tarif étudiant : 500 euros
- Individuel FC : 1000 € (au lieu de 600 €)
- Employeur FC : 1000 € (au lieu de 700 €).

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur la mise en place de ce DIU.

6. Diplôme Universitaire de responsable de formation : modifications

M. Faure, responsable de ce DU depuis novembre 2011 rappelle qu'il s'agit d'un diplôme de formation continue, qui existe depuis 1998. Il est homologué RNCP niveau 2, modularisé depuis 2006 (entrée non calée sur le cycle universitaire).

Il présente ensuite les points suivants :

Public concerné/Nombre de stagiaires/volume horaire/Charges d'enseignement :

- Public : demandeurs d'emploi avec financement FSE – Région ou des personnes en emploi.
- 12 à 18 stagiaires de provenances variées
- 800 heures de cours
- Répartition sur 20 semaines avec une fréquence d'une semaine de cours par mois.
- 70 à 80 % d'intervenants professionnels

Points forts :

- Une formation identifiée et reconnue au plan régional et au-delà par son positionnement et son rythme
- Permet évolution professionnelle et employabilité
- Voyage d'études en partenariat avec une université anglaise (UWE)

Débouchés :

- Responsable de formation
- Coordinateur pédagogique (service « ressources humaines » ou de formations)

Objectifs des modifications :

- Améliorer la lisibilité de l'offre interne et externe
- Améliorer les conditions pédagogiques : stabilité du groupe, durée des cursus
- Actualiser et renforcer certains contenus : gestion, FOAD,...
- Faciliter le pilotage pédagogique, administratif et financier

Nature des modifications

- Regroupement plus cohérent de modules en unités formation
- Délimitation temporelle des unités de formation sur 4 ou 5 semaines
- Renforcement du module gestion – animation de service de formation
- Intégration FOAD et ingénierie pédagogique / de formation
- Validations plus proches du référentiel RNCP

Projets liés à la modification de la maquette

- Développer les inscriptions modulaires
- Partager l'expérience formation continue à l'UA
- Faire valoir le DURF dans l'offre de formation régionale en lien avec les Universités du Mans et de Nantes

M. Faure souhaite une meilleure communication sur ce DU au sein de l'Université notamment auprès des responsables de formation continue.

Mme Bernard souhaite connaître le taux de réussite des stagiaires.

M. Faure répond que cela ne concerne que ceux inscrits en formation diplômante, c'est-à-dire 1 à 2 personnes sur des groupes de 16 à 18. Il ajoute que le mémoire peut être validé jusqu'à 5 ans après l'inscription. Le volume horaire des modules varie de 30 à 50 heures.

M. Peltier met au vote ces modifications d'architecture. Elles sont approuvées avec 5 abstentions.

7. Election d'un étudiant au conseil de gestion du SUAPS :

M. Peltier indique qu'un siège étudiant est vacant. Il rappelle :

- La composition du conseil de gestion du SUAPS :

- 2 enseignants-chercheurs élus par le CEVU
- 2 représentants des enseignants d'EPS en poste au SUAPS
- 1 représentant BIATOSS désigné par le CEVU
- **4 étudiants désignés par le CEVU membres ou non des conseils mais inscrits au SUAPS**
- 3 personnalités extérieures désignées par le Président de l'Université sur proposition du Directeur du SUAPS parmi des organismes (définis dans les statuts de l'UA).

- Les modalités d'élections :

Les membres des conseils de gestion (en dehors des personnalités extérieures) sont élus :

- au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours ou lorsqu'un seul siège est à pourvoir au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour et à la majorité relative au second tour.

Les candidatures sont les suivantes :

- **BOUHADJEB Soraya :**
 - Inscrite en danse salsa, aérobic, et badminton
 - étudiante à l'UFR DEG, en master 1 Droit des Affaires
- **LARAT Kevin :**
 - inscrit en escalade et badminton
 - étudiant à l'UFR DEG, en licence 2ème année Sciences Economiques et Sociales

Après lecture du CV et de la lettre de motivation transmise par M. Larat, il est procédé au vote.

Résultats du vote :

Kévin LARAT : 24 voix

Soraya BOUHADJED : 6 voix

M. Peltier annonce l'élection de M. Larat en tant qu'étudiant au conseil du SUAPS.

8. Direction de la culture et des initiatives

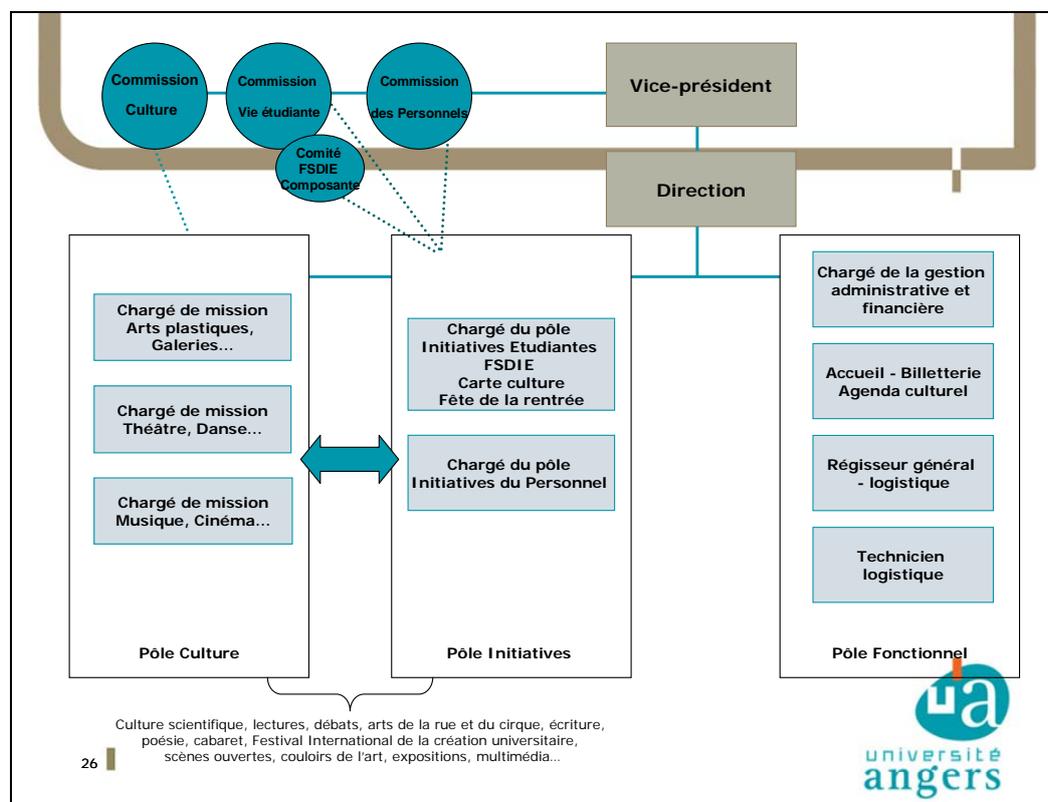
M. Morice, Vice-Président en charge de la culture et des initiatives est invité à présenter ce point. La politique ainsi que les missions ont été reconfigurées.

8.1. [Pour une politique culturelle et des initiatives étudiantes et du personnel de l'université d'Angers 2012-2016](#)

Il définit les axes majeurs de la nouvelle politique culturelle de l'Université :

- Ouvrir la culture universitaire au territoire de manière collaborative
- Encourager la diffusion de la culture universitaire à tout public non seulement les étudiants et les personnels mais également les habitants
- Favoriser un développement culturel en étroite collaboration avec les composantes de l'université
- Amplifier le rayonnement de la culture universitaire à l'international
- Développer les pratiques culturelles et les passerelles entre étudiants et personnels

Il présente ensuite l'organigramme de la Direction de la Culture et des Initiatives :



M. Morice fait part du projet de création d'une carte culture dans le même esprit que le PASS culture sport de la région auprès des lycéens. Cette carte permettrait d'avoir une pratique culturelle (6 ou 7 activités) dans le domaine de la musique, du cinéma ou du théâtre avec un accès modique ou gratuit pour les étudiants. Cette carte serait semestrielle.

Mme Cordier, secrétaire au sein de l'Amicale du PERSONNEL de l'Université (APERSU) est désormais rattachée au pôle initiatives et ce depuis janvier 2013. Une commission du personnel sera mise en place avec pour finalité notamment de créer du lien entre personnels et étudiants autour de projets communs.

La commission vie étudiante sera adjointe d'un comité FSDIE « composantes » car toutes les composantes ne sont pas représentées au sein de la commission vie étudiante. Ce comité sera composé d'un représentant administratif et d'un étudiant par composante.

Il informe que le festival international de théâtre va devenir le festival international de la création universitaire englobant d'autres disciplines comme la danse et les arts plastiques...

8.2. Répartition des crédits FSDIE 2013

Le FSDIE est alimenté par une partie des droits d'inscription des étudiants (16 € pour 2012/2013). Les étudiants boursiers sont exonérés du FSDIE.

M. Morice présente la répartition des crédits pour l'année civile 2013 comme suit :

FONDS FSDIE « INITIATIVES ETUDIANTES »: 80 000 euros

FONDS FSDIE « VIE ETUDIANTE »: 82 000 euros

- 35% pour l'aide à la vie culturelle
- 35% pour l'aide à la mobilité
- 25% pour l'aide à l'accompagnement sportif
- 5% pour l'aide aux étudiants handicapés

Les prévisions des fonds FSDIE sont évaluées à 162 000 euros.

Il précise que la répartition est identique à celle votée en 2012. Les différentes structures (SUAPS, Mission handicap...) avaient anticipé et construit leur budget à partir d'une somme identique à celle votée en 2012 et ce dès le mois d'octobre. Pour 2014, la réflexion sera anticipée.

M. Jacquet demande si les sommes allouées (vie culturelle, mobilité, accompagnement sportif et handicap) sont fléchées pour des projets étudiants.

M. Morice répond que jusqu'à présent la traçabilité des fonds n'était pas clairement établie.

Des idées sont lancées notamment au niveau de l'action sociale envers les étudiants et le dégagement d'une ligne budgétaire spécifique pour la fête de la rentrée.

En réponse à Mme Merbah sur la possibilité d'aides financières pour les étudiants en difficultés, M. Morice indique que le VPE propose plutôt de partir sur des initiatives étudiantes pour accompagner les étudiants en difficulté.

M. Ballouche indique qu'il a été membre de la commission « bourses de mobilité ». Il est important de maintenir voire de renforcer ces aides à la mobilité. La mobilité étudiante (ne rentrant pas dans les dispositifs tels qu'Enveoleo ou Erasmus) est directement liée à ces aides à la mobilité.

M. Morice ajoute que ces aides sont aussi nécessaires pour l'accueil des étudiants étrangers.

8.3. Charte « FSDIE » (annexe 2)

M. Morice informe que cette charte a été présentée devant la commission vie étudiante du 12 octobre 2012.

L'article 1 détaille la composition de la commission vie étudiante avec notamment la présence du Vice-Président en charge de la culture et des initiatives et en tant qu'invité « un(e) assistante sociale ».

Un calendrier des commissions vie étudiante est communiqué. La fréquence des réunions est d'au moins 4 fois par an, en tenant compte des périodes « stratégiques » (vacances...).

M. Rulence précise que parmi les élus du CEVU, il faut indiquer « enseignant ou enseignant-chercheur ».

Dans l'article 6, il est introduit un principe de précautions notamment pour les projets se déroulant à l'étranger.

En l'absence de remarque, M. Peltier met au vote cette charte. La charte est adoptée à l'unanimité.

Mme Merbah souhaite revenir sur le budget. Elle demande si pour l'année 2012, le reliquat était important.

M. Morice répond que pour le reliquat, il n'est pas possible de l'injecter sur 2013. Il faudra faire en sorte d'utiliser au maximum ce fonds en accompagnant les projets étudiants pour éviter ces reliquats.

M. Peltier ajoute que les fonds fléchés pour la mobilité et l'accompagnement sportif ont été totalement utilisés.

M. Morice indique que pour l'aide à la vie culturelle, les fonds ont permis une certaine gratuité d'accès au festival international de théâtre. Les fonds d'aide à la vie culturelle 2013 seront notamment investis pour la mise en place de la « carte culture. »

8.4. Demande de financement « FSDIE » (commission vie étudiante du 10 janvier 2013)

Klibres « Diffusion régionale de KLibres »

L'association Diversités publie le magazine K.libres, un magazine gratuit d'informations pour les étudiants (actualité des campus, bons plans et sorties, association, cinéma, lectures, musique). Le projet consiste en la parution de 4 numéros annuels. Il est diffusé sur Angers, Nantes, le Mans (10000 exemplaires à Angers, 30 000 sur la région). Quatre étudiants de l'Université participent à la rédaction de ce magazine. La subvention demandée est de 8000 euros.

La commission « vie étudiante » a émis un avis favorable pour 5000 euros. Une implication des autres universités est souhaitable.

M. Jacquet indique que la commission vie étudiante a émis une réserve sur une éventuelle autre demande de financement. Celle-ci sera conditionnée à l'amélioration de la diffusion du magazine. En effet, Klibres semble inégalement identifié sur le campus.

Mme Mallet demande pourquoi les autres universités ne s'impliquent pas plus dans ce projet.

M. Morice répond que le contenu reste très angevin.

La demande de subvention de 5000 euros est approuvée avec 1 abstention sous réserve d'actualisation des statuts et des documents relatifs à la constitution de l'association.

BDE ECO « Séminaire de valorisation de l'engagement associatif en sciences sociales - 22/23/24 mars 2013 »

Les bureaux des étudiants en économie (BDE ECO), des étudiants de l'ITBS (BDE GUEST) et des étudiants en droit d'Angers (BDE Droit) souhaitent organiser conjointement un week-end de valorisation de l'engagement associatif en sciences sociales en lien avec l'Union Nationale des Etudiants en Droit, Gestion, AES, Sciences Economiques et Politiques le week-end du 22/23 et 24 mars 2013.

Il s'agit d'un projet transversal, de valorisation nationale. La commission vie étudiante a émis un avis favorable pour 2500 euros.

La demande de subvention de 2500 est approuvée à l'unanimité par les membres du CEVU.

COMALI « ANGERS 2013 »

Le projet « ANGERS 2013 » consiste à accueillir 6 étudiants maliens en médecine durant 5 semaines. Cet échange a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser un public d'étudiants français à la culture malienne, aux inégalités Nord-Sud, lors d'interventions auprès de collégiens, lycéens et étudiants par le biais de conférences.
- Organiser des rencontres avec les bamakois et le public étudiant dans le but d'un échange interculturel.
- Réflexion sur les projets de solidarité internationale au Mali avec un projet « Bibliothèque » en cours (Envoi de livres médicaux de la Bibliothèque Universitaire Saint-Serge pour la constitution d'une bibliothèque médicale à Bamako).

M. Peltier indique que le séjour des étudiants maliens est de 6 semaines. Ces étudiants pourront bénéficier « d'un pécule » pour faciliter leur séjour.

La commission a émis un avis favorable pour une subvention de 3000 euros.

M. Peltier propose de voter sur le montant de la subvention. La demande de subvention de 3000 euros est approuvée à l'unanimité par les membres du CEVU.

Chaud les joueurs « Lire au Cambodge »

Dans le cadre de leur formation en licence professionnelle des métiers du jeu et du jouet, deux étudiantes partent en stage au Cambodge avec ASPERA « Enfants d'Asie » avec qui l'université d'Angers a un partenariat depuis 9 ans.

L'association Chaud les joueurs souhaiterait profiter de ce déplacement au Cambodge pour réaliser un projet « Lire au Cambodge » auprès des enfants.

Cette association souhaite créer 2 malles itinérantes de livres de géographie, d'anglais de français. L'objectif de cette action est d'apporter une aide aux enseignants des orphelinats de l'ASPECA. Ces malles seraient des supports pédagogiques. Une des missions de cette association sera d'apprendre aux enseignants à utiliser ces malles avec les enfants.

La commission vie étudiante a émis un avis favorable pour une subvention de 425 euros.

Mme Mallet s'interroge sur les frais de transport qui ne sont pas budgétés.

M. Morice indique que ce projet n'est pas un projet tuteuré. Les étudiants profitent de leur déplacement au Cambodge dans le cadre d'un stage pour mener une opération sur place.

M. Peltier propose de voter sur le montant de la subvention. La demande de subvention de 425 euros est approuvée à l'unanimité par les membres du CEVU.

CORPO Sciences « séminaire d'engagement associatif » 15-16-17 février 2013.

Les rassemblements de Fédération Nationale des Etudiants en Sciences Exactes, Naturelles et Techniques sont des événements qui réunissent les étudiants d'associations issus de filières scientifiques. La corporation des étudiants en Sciences d'Angers s'est portée volontaire pour organiser ce séminaire qui a pour but de former les étudiants responsables « associatifs ». L'ensemble du séminaire se déroulera à la Pommeraye à Angers.

La commission vie étudiante a émis un avis favorable pour 1935 euros.

M. Peltier propose de voter sur le montant de la subvention. La demande de subvention de 1935 euros est approuvée à l'unanimité par les membres du CEVU.

BDE ISTIA « Club de rugby »

Le club de rugby a pour objectif de rassembler les étudiants de l'ISTIA toutes promotions confondues dans une même équipe. A moyen terme l'association souhaiterait avoir une équipe solide en mesure d'affronter les grandes équipes universitaires et de devenir pérenne.

Lors de la commission vie étudiante, les étudiants ont été interrogés sur le rôle du SUAPS dans ce projet. Il existe déjà une pratique du rugby au SUAPS. Deux équipes sont déjà constituées et des maillots sont à disposition des étudiants.

L'équipe « ISTIA » ne dispose pas d'entraîneur. L'insertion de logo d'entreprises et notamment celui d'une banque a fait débat au sein de la commission.

La commission a été sensible au dynamisme des étudiants qui ont également construit ce projet dans l'optique de participer à des tournois entre écoles d'ingénieur.

M. Peltier ajoute que le directeur du SUAPS propose de les accompagner dans l'organisation des entraînements. Les étudiants ont été invités à refaire une demande de financement lors d'une prochaine commission vie étudiante.

M. Calenda souhaite connaître la position de l'Université quant à la cohabitation de logos d'entreprise et de celui de l'Université d'Angers.

M. Morice répond que rien n'est défini pour le moment. La direction de la communication doit être consultée.

M. Ballouche estime qu'il y a une différence entre une utilisation des logos de façon ponctuelle sur un flyer et l'institutionnalisation du partenariat via un maillot (durée dans le temps).

M. Bordet ajoute qu'une des questions soulevées lors de la commission a été l'appartenance à l'Université. Il ne considère pas choquant l'idée d'adjoindre un logo lorsqu'il s'agit d'un parrainage.

La demande de subvention était de 618 euros. La commission a émis un avis défavorable sur ce projet.

M. Peltier propose de voter. La demande de subvention de 618 euros est refusée avec 24 voix contre, 2 voix pour et 7 abstentions.

LE MASKATER « La ruche »

Cette association est récente, constituée notamment par d'anciens étudiants du DU théâtre (de la direction de la culture). Cette association compte 5 membres.

« La Ruche » est un projet de création théâtrale conçu par et pour les étudiants. Ce projet s'articule autour de deux points :

- La création d'un spectacle qui sera présenté au festival de Théâtre de l'université d'Angers en avril 2013 et en lecture préliminaire au festival du RITU de Liège.
- L'animation de la vie étudiante et des échanges culturels sur le campus durant le processus de création (scènes ouvertes, expositions, lectures et performances).

La commission a relevé une implication relativement faible des étudiants de l'Université dans ce projet (2 inscrits à l'Université d'Angers) et a émis un avis défavorable sur la demande de subvention de 5280 euros.

M. Peltier ajoute que le projet présenté se rapproche plus d'une demande d'aide pour démarrer l'association qu'une demande de subvention pour des activités auprès des étudiants.

M. Morice indique qu'un soutien sera possible mais pas dans le cadre de ce projet et cette demande de subvention.

M. Peltier met au vote cette demande de subvention. La demande de subvention de 5280 euros est refusée avec 30 voix pour et 3 abstentions.

8.5. Labellisation des associations : Association Diversité, Maskater, Chaud les joueurs

La commission a émis un avis favorable sur la demande de labellisation de Klibres sous réserve de produire les documents actualisés relatifs à la constitution de l'association.

Mme Mallet fait remarquer que cette demande est récurrente. Une demande similaire a été faite lors d'une commission de labellisation il y a plus d'un an.

Les demandes de labellisation pour les associations Maskater et Chaud les joueurs sont approuvées à l'unanimité.

Pour Diversité la demande est approuvée à l'unanimité sous réserve de produire les statuts actualisés et les documents relatifs à la constitution de l'association.

9. Questions diverses

M. Peltier souhaite inscrire à ce point la diffusion papier des documents de travail du CEVU. Est-il nécessaire de poursuivre l'impression totale des documents du CEVU pour l'ensemble des membres ?

Mme Mallet indique qu'effectivement d'un point de vue développement durable la réponse est « non ». D'un point de vue organisation, elle considère plus simple d'avoir des documents papier.

M. Coutant souhaite avoir un fichier informatique zippé pour l'ensemble des documents CEVU.

M. Peltier propose un vote sur la dématérialisation jusqu'au CEVU de juillet des documents du CEVU. Il s'agit d'une expérimentation.

Cette proposition est approuvée avec 12 voix pour, 10 voix contre, 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Président de l'Université

Jean-Paul Saint-André

Le Vice Président du CEVU

Didier Peltier

La Directrice des Enseignements et de la
Vie Etudiante

Brigitte Brault